

Questions envoyées à Stéphane Farouze, fondateur de Pure Salmon :

1. Sur le parcours professionnel de Mr.Farouze

- Après une carrière dans la finance internationale, vous avez choisi de vous orienter vers l'aquaculture. Qu'est-ce qui a motivé cette transition, et comment le projet de Pure Salmon a pris forme ?
- Vous avez quitté Deutsche Bank en septembre 2015, à une période marquée par une importante réorganisation du groupe. Dans quelle mesure ce contexte a-t-il influencé votre décision de partir ?
- Vous avez évolué longtemps dans l'univers de la finance où la gestion du risque et la performance occupent une place centrale. En quoi cette expérience influence-t-elle aujourd'hui votre manière de diriger vos activités entrepreneuriales ?
- Au cours de votre carrière, vous avez travaillé dans des institutions qui ont été impliqués dans plusieurs affaires financières très médiatisées, comme l'affaire Libor et les Panama Papers. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur ces épisodes ?

2. Sur les investissements

- Quelles perspectives de rendement ont été présentées ou anticipées pour les investisseurs engagés dans Pure Salmon ? Quel est l'horizon d'investissement associé aux capitaux engagés dans Pure Salmon ?
- Les engagements liés à Pure Salmon s'inscrivent-ils dans une stratégie d'investissement plus largement diversifiée ?
- Combien de fonds ont été levés depuis la création du projet ?
- Pour quelles raisons **certains fonds** ont-elles été domiciliés dans des juridictions à fiscalité avantageuse ?
- Parmi vos investisseurs, on trouve Beneficient, dont le fondateur est soupçonné de divers faits par **la justice américaine**. Quelles diligences avez-vous menées avant cette entrée au capital ?
- Vous avez été **sanctionné pour retard de publication de Risk Assessment** par la FSRA d'Abu Dhabi. Comment expliquez-vous ce manquement réglementaire ?

3. Sur le projet Pure Salmon

- Quand pensez vous atteindre les 260 000 tonnes de production, quelles sont les projections à court/moyen terme ? Combien de tonnes sont actuellement produites ?
- Seul le projet au Japon (Mie) semble autorisé et financé selon une revue de presse. Qu'en est il des 7 autres projets annoncés (par exemple à Brunei, Abu Dabi ou au Lesotho)
- Pour quelle raisons la collaboration avec Aquamaof a été interrompue en 2022?
- Combien de sociétés ont été acquises depuis les débuts de l'aventure Pure Salmon ?

- Le Conseil scientifique de l'Estuaire de la Gironde a exprimé des réserves sur la solidité de certains partenariats technologiques mobilisés dans votre projet. Il souligne notamment que les solutions évoquées seraient éprouvées sur les premières phases du cycle de croissance du saumon (écloserie, smoltification) en eau douce, plutôt que sur une production en cycle complet à pleine échelle industrielle. Sur quels éléments techniques fondez-vous de votre côté la viabilité de votre modèle ?

3. Sur l'impact positif du projet

- Quels sont vos garanties ESG ?
- Vous mettez notamment en avant une certification ASC sur votre site, mais elle ne concerne que la traçabilité de vos produits dans l'usine de friandise pour animaux de compagnie et selon ASC cette certification a expiré. Comment expliquez vous cette perte de certification ? Pourquoi cette certification est-elle toujours mise en avant dans votre communication ?

Réponse de Stéphane Farouze :

Chère Madame

Je fais suite à votre demande datée du 20 avril 2026.

Sur la forme tout d'abord, une partie de la liste des questions que vous m'adressez laisse entrevoir de votre part un parti pris très négatif voire polémique.

Il concerne tout d'abord la pertinence de mon parcours professionnel qui m'a mené de la Deutsche Bank dont je dirigeais notamment le département du Private Equity, à Pure Salmon.

Vous n'ignorez pas que l'activité de Private Equity consiste à investir dans des entreprises pour leur donner les ressources dont elles ont besoin pour faire face à leurs objectifs de croissance. J'ai donc quitté cette banque dans laquelle j'ai été distingué à cinq reprises par le Risk Magazine pour la qualité de mon travail afin de devenir assez naturellement entrepreneur et pouvoir ainsi mener ainsi mes propres projets industriels. Je le fais au sein d'un fonds d'investissement 8F Asset Management qui mobilise mes propres moyens financiers et ceux de partenaires.

Ceci semble susciter curieusement une forme de soupçon de votre part alors qu'une partie des entreprises françaises recourent à des fonds comme le mien pour se développer.

Vous vous interrogez ensuite sur l'éthique et la transparence de ma démarche. Vos informations sont contestables. Je ne souhaiterais pas qu'elles donnent lieu à une quelconque interprétation qui pourrait

être diffamatoire quant à la structuration de mon projet et la situation réglementaire de 8F Asset Management.

La société est en effet régulée à Singapour et à Abu Dhabi dans et ne rencontrent aucun souci ni de difficultés particulières.

S'agissant d'Abu Dhabi spécifiquement, la situation évoquée a été résolue et n'a donné lieu qu'à une amende forfaitaire de 10 000 dirhams (ca. 2 500 euros). Les difficultés de publication signalées étaient d'ordre technique, liées au déploiement de la plateforme AEOL.

S'agissant de nos investisseurs, conformément à nos obligations réglementaires à Singapour et Abu Dhabi, toutes les diligences requises ont été conduites préalablement à leur entrée au capital, et la situation était en règle à ce stade. À la suite des informations publiées ultérieurement, nous avons, dans le cadre de notre démarche de compliance, procédé au blocage des paiements des intéressés sans délai, comme le prévoit la procédure.

Concernant le projet Pure Salmon et son approche ESG, je vous renvoie aux éléments en pièce jointe et ci-dessous.

Il me semble important que vous rappeliez dans votre article les vertus économiques et sociales de ce projet sur le plan territorial et le fait qu'il offrira aux consommateurs français un saumon né, élevé et préparé localement.

Il relocalisera la production de saumon en France alors que notre pays importe actuellement 99 % de sa consommation de saumon atlantique. L'usine vise à couvrir moins de 5 % des besoins du marché français avec une production annuelle de 10 000 tonnes.

Il sera éco responsable et durable par l'utilisation de la technologie RAS (système de recirculation aquacole) en circuit fermé qui favorise une production à terre, réduisant l'impact environnemental par rapport à l'aquaculture marine traditionnelle.

Ainsi, aucun poisson ne sera pêché spécifiquement pour nourrir les saumons (FFDR de 0:1).

Les protéines et huiles proviendront intégralement de coproduits (parures). La traçabilité s'appuiera enfin sur un aliment, certifié MarinTrust, fourni par une entreprise située dans les Hauts-de-France (Skretting), avec une majorité d'ingrédients marins d'origine française. Le soja est lui-même certifié et garanti sans déforestation et sans OGM.

Il créera des emplois sur le territoire de la Gironde avec 250 emplois directs et tout autant d'emplois indirects qui représenteront la totalité des emplois prévus pour la mise en œuvre de ce projet.

Il drainera près de 80 millions d'euros (soit 33 % de l'investissement total) conférant à ce projet un rôle central dans la revitalisation économique du département. Ainsi et en phase d'exploitation, plus de 30 millions d'euros seront dépensés chaque année sur le territoire, pour un impact total estimé à 131 millions d'euros par an. Près de la moitié des achats de biens et services seront réalisés en Gironde apportant un surcroît d'activité aux filières économiques concernés par notre projet.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de ces informations, Pure Salmon a rencontré l'attention et le soutien quasi unanime des élus locaux, de la Communauté de Communes Médoc Atlantique sur le territoire où il sera implanté et de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île qui bénéficiera des retombées économiques.

Il contribuera à la revitalisation d'un bassin en recherche de nouvelles dynamiques de développement. Il a reçu un avis positif de la commission d'enquête à l'issue de l'enquête publique en mars 2026. Il passera en CODERST prochainement.

Il fait partie des projets sélectionnés par le sommet Choose France 2020, pour apporter une réponse concrète aux objectifs de réindustrialisation et de souveraineté alimentaire fixés par le Gouvernement.

Il s'inscrit dans une dynamique européenne plus large de relocalisation de la production aquacole pour la pertinence stratégique de son modèle innovants d'aquaculture durable et résiliente comme c'est le cas pour des initiatives comparables développées en Galice, en Espagne.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces informations et à mon souci de transparence.
Bien cordialement.

Stéphane FAROUZE

PIÈCE JOINTE : [Lettre d'engagement Skretting](#) et delib élus locaux [ici](#) et [ici](#)

Questions envoyées à Christophe Lalo, senior executive officer (SEO) de 8F Asset Management et président de la branche Moyen-Orient de Pure Salmon :

1. Vous avez déclaré : « Il y a cinq ans, j'étais en train de trader à Londres, aujourd'hui je suis le roi du saumon ». Quelles raisons vous ont conduit à cette reconversion vers le secteur de l'aquaculture ?

2. Vous décrivez le saumon comme une « commodité », comparable à d'autres matières premières, en évoquant notamment l'existence d'un indice boursier au Nasdaq. Que souhaitez-vous exprimer précisément par cette comparaison ?

3. Vous avez évoqué 100 millions de dollars de revenus annuels pour une ferme de 10 000 tonnes, ainsi qu'un coût de construction de 600 millions de dollars pour un site. Confirmez-vous aujourd'hui ces estimations ?

Réponses de Christophe Lalo :

Chère Madame,

Je fais suite à vos questions complémentaires.

Sur la forme tout d'abord, certaines de vos interrogations laissent entrevoir un parti pris négatif, voire polémique, que je souhaite replacer dans un cadre factuel.

Sur mon parcours et ma reconversion.

Je connais Stéphane Farouze depuis 1994, année où nous avons travaillé ensemble à Paris. Nous avons eu l'occasion de collaborer à nouveau plus de vingt ans plus tard chez Deutsche Bank. En 2020, l'opportunité s'est présentée de l'accompagner une nouvelle fois dans le développement de 8F Asset Management, en contribuant notamment à la structuration de ses activités au Moyen-Orient. Mon engagement dans le secteur de l'aquaculture s'inscrit donc dans la continuité de ce parcours et de cette collaboration de long terme, avec la volonté de participer au développement de projets industriels concrets.

Sur la notion de "commodité" appliquée au saumon

Je ne cherchais pas à établir une analogie particulière, mais simplement à souligner l'existence d'indices de marché relatifs au saumon, qui témoigne d'un marché structuré.

Sur les hypothèses économiques évoquées

Les éléments mentionnés doivent être compris comme des ordres de grandeur indicatifs, dépendant de nombreux paramètres (prix de marché, conditions opérationnelles, configuration des sites, etc...) Ils ne constituent pas des engagements, mais visent à signifier le modèle économique de ce type d'infrastructure.

Plus généralement, certaines des formulations évoquées dans vos questions me paraissent contestables. Je ne souhaiterais pas qu'elles donnent lieu à une quelconque interprétation qui pourrait être diffamatoire.

Enfin, je vous renvoie aux éléments déjà transmis par Stephane Farouze concernant le projet Pure Salmon, qui en détaillent les fondements industriels, économiques et environnementaux .

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces éléments.

Bien cordialement,

Christophe Lalo